

Les Palmarès de la revue Prescrire

Conférence de Presse du 18 janvier 2007

PALMARÈS 2006 DE L'INFORMATION

Interventions de Laurence LE QUANG TRIEU et d'Anne AMERICH • Unité Documentation Firmes et Agences

Chaque synthèse sur un médicament publiée dans la rubrique "Rayon des nouveautés", repose sur une large recherche documentaire. Une des étapes de cette recherche, à côté des travaux sur bases de données, sites internet d'Agences du médicament, etc., consiste à demander un dossier documentaire complet à la firme.

QUE DEMANDE LA REVUE PRESCRIRE AUX FIRMES ?

- les documents administratifs, car encore trop souvent, les agences du médicament française et européenne ne rendent pas disponibles sur leurs sites internet des informations administratives complètes ni totalement mises à jour ;
- les publications relatives à l'évaluation du médicament ;
- les données d'évaluation NON PUBLIÉES dans la littérature scientifique, qui ont servi de base à l'octroi de l'autorisation de mise sur le marché (AMM). Ces données n'étant pas publiées, elles sont parfois difficilement accessibles, même si les agences du médicament ont aujourd'hui une obligation légale de transparence. Si la firme ne met pas à disposition ces données non publiées, l'appréciation du médicament et de son intérêt pour les patients risque d'être biaisée en reposant sur des données incomplètes ;
- les éléments du conditionnement, que nous examinons en détails. Cela permet d'apporter des précisions sur la bonne utilisation du médicament et sur sa praticité pour les patients.

Pour rendre compte de l'information fournie par les firmes, nous utilisons une grille standardisée qui récapitule, pour chaque médicament, la rapidité de l'envoi et la qualité des documents fournis.

Depuis le numéro 269 de février 2006, nous utilisons 4 vignettes, qui symbolisent les efforts ou les carences documentaires des firmes. Le degré de transparence des firmes vis-à-vis des professionnels abonnés à la revue *Prescrire* est ainsi visible d'un seul coup d'œil dans l'article, au même titre que la cotation sur l'intérêt thérapeutique du médicament. Voici ces vignettes.



Cette première vignette illustre un véritable effort documentaire de la firme, qui a fourni une information approfondie, détaillée et adaptée, incluant l'ensemble des documents demandés, des données non publiées jusqu'au conditionnement.



L'information fournie par la firme est partielle, car restreinte aux éléments administratifs et à des données publiées.



L'information fournie par la firme est insuffisante, limitée ou presque à des éléments administratifs.



Cette vignette parle d'elle-même : la firme n'a fourni aucune information.

Depuis plusieurs années, le Palmarès de l'information est le moyen de valoriser, auprès des professionnels de santé et du public, la capacité et la volonté des firmes à documenter la revue *Prescrire* (le règlement de ce Palmarès est inclus dans le dossier de presse).

Le Palmarès concerne la documentation fournie à la revue *Prescrire*, et les firmes dont au moins un médicament a été présenté dans la *revue* durant l'année 2006. Ce Palmarès ne concerne pas les activités de communication et de promotion des firmes à l'égard des professionnels de santé ou du public en général.

Le Palmarès de l'information distingue, pour l'année écoulée, les Lanternes rouges, et dans une seconde partie, les Firmes à l'honneur.

Lanternes rouges 2006

Pour commencer ce Palmarès de l'information, voici les différentes Lanternes rouges 2006, c'est-à-dire les firmes qui ont le moins bien documenté la *revue*, et à travers elle, près de 30 000 professionnels de santé abonnés.

Lanternes rouges en raison de la rétention, clairement affichée, d'information

Cette année, 4 firmes ont refusé systématiquement de documenter la revue *Prescrire*.

Ce sont, par ordre alphabétique :

- Beaufour Ipsen
- Fournier
- Ratiopharm
- Servier

Lanterne rouge en raison de la rétention d'information, pour engagement non tenu

Pour une autre firme, il n'y a pas eu prise de position d'un refus à documenter ; au contraire, une réponse documentaire a été promise ... mais n'est jamais arrivée, malgré les relances. Donc, in fine, le résultat était identique : pas d'information fournie.

C'est pourquoi nous attribuons une Lanterne rouge pour rétention d'information, par engagement non tenu, à la firme Menarini.

Lanternes rouges, en raison de l'information fournie de manière inégale

Enfin, 3 firmes n'ont pas été en mesure de répondre aux demandes de documentation de la revue *Prescrire*, sur certains dossiers.

Ce sont, par ordre alphabétique :

- Pfizer
- Sanofi Aventis
- Shire

8 firmes Lanternes rouges 2006.

Pour les médias, relayer cette liste de firmes déficientes en terme d'information, est un acte peu courant. C'est pourtant une occasion de montrer la réalité de certaines carences des firmes pharmaceutiques. C'est aussi une occasion de refuser de participer à une information des professionnels de santé et du public biaisée par omission.

Vous pourrez retrouver les arguments généralement utilisés par les firmes déficientes, pour justifier leur carence documentaire, avec les Palmarès qui vous seront remis à l'issue de la réunion.

À l'exception de rares firmes qui s'entêtent dans une attitude de refus ou de documentation insuffisante, un des arguments souvent avancés pour expliquer le refus d'information est une précédente synthèse pas assez favorable au goût de la firme. Nous entendons alors de genre de discours : « *nous avons passé du temps à vous documenter, et votre conclusion a été "ce médicament n'apporte rien de nouveau". Donc, nous n'avons plus de temps à perdre à vous répondre* ».

Notre réponse est qu'il ne faut pas confondre 2 choses, totalement indépendantes pour la Rédaction de la revue *Prescrire* : l'intérêt thérapeutique du médicament, et la pertinence de la documentation fournie par la firme. Une documentation peut être pertinente, et reconnue en tant que telle, cela n'influence pas la conclusion quand les données cliniques montrent que le médicament n'apporte rien de nouveau au patient.

Il ne faut pas confondre non plus, devoir d'information et promotion déguisée. Pour les firmes, répondre de manière responsable aux demandes documentaires de la revue *Prescrire*, c'est participer à l'information des professionnels de santé abonnés, et à travers eux, participer à l'information de leurs patients, en respectant le principe d'une analyse indépendante de l'ensemble des données disponibles.

Le Palmarès de l'information est aussi l'occasion de remercier certaines firmes qui s'accrochent, qui continuent un effort de documentation performante parfois même malgré des difficultés internes.

D'autres firmes ont même le courage de changer de politique d'information en troquant refus d'information contre transparence : nous saluons l'éthique professionnelle des personnes qui contribuent à ces progrès.

FIRMES À L'HONNEUR

Certaines firmes choisissent la transparence et fournissent des données de qualité à la revue *Prescrire*.

En 2006, comme l'an passé, plusieurs centaines de spécialités ont été présentées dans la rubrique du "Rayon des nouveautés", correspondant à des nouvelles spécialités, des spécialités déjà commercialisées, avec une nouvelle indication ou un changement intervenu (changement de nom, de libellé d'indication, de conditionnement, etc.), ou encore à des copies.

99 firmes, qui commercialisent ces spécialités, ont été contactées par l'Unité Documentation Firmes et Agences de la revue.

166 arrêts de commercialisation ont été signalés, après enquête auprès des firmes.

Parmi ces firmes contactées, certaines se distinguent, de part des réponses rapides et de qualité.

Voici venu le moment de leur rendre hommage. Cette année, 8 firmes sont à l'honneur, dont 2 premières nommées

Parmi ces 8 firmes, 6 ont transmis, de façon régulière, une documentation complète, pertinente, quel que soit le médicament ou le propos concernés (nouvelle substance, copie, changement de libellé, de conditionnement, etc.). Par documentation complète, nous entendons rapports d'experts, comptes rendus d'essais non publiés, dossier pharmacoéconomique, etc..

Les 6 firmes à l'honneur, sont, par ordre alphabétique :

- Arrow Génériques
- Bouchara-Recordati
- Merck Lipha Santé
- Novartis
- Solvay
- Therabel Lucien

En somme, un panel varié, qui regroupe des firmes présentes sur le marché, à l'échelon international ou européen, spécialisées dans des domaines différents, et commercialisant des spécialités princeps aussi bien que des copies.

À noter la présence pour la 26^{ème} fois de Novartis (auparavant Ciba Geigy et Sandoz), un record.

Firmes à l'honneur, premières nommées

- Biogaran
- Sanofi Pasteur MSD

Les deux firmes, que l'on retrouve "Premières nommées" ont informé la revue *Prescrire* très tôt (et même spontanément), et en fournissant des données particulièrement exhaustives et détaillées (comptes rendus détaillés d'essais cliniques non publiés, etc., données parfois considérées à tort comme relevant du secret industriel et commercial), ainsi que des conditionnements complets, y compris anciens et nouveaux pour permettre les comparaisons.

Par ordre alphabétique, la première nommée est Biogaran.

Biogaran est à l'honneur du Palmarès de l'information *Prescrire* pour la quatrième année consécutive.

L'autre firme à l'honneur, première nommée, est Sanofi Pasteur MSD.

Cette nomination est une première pour Sanofi Pasteur MSD, branche vaccins du groupe Sanofi Aventis. En effet, une lanterne rouge avait été attribuée plusieurs années consécutives aux firmes Aventis Pasteur MSD, et auparavant à la firme Pasteur Mérieux, pour leur refus total d'informer la *revue*. Comme quoi aucune règle générale ne peut être établie, et tout peut changer, pour le meilleur ici !

Nomination spéciale pour avoir fourni des données pertinentes de pharmacovigilance

- Crinex

Et cette année, une nomination spéciale a été ajoutée au Palmarès de l'information, pour une firme qui s'est montrée particulièrement transparente en matière de pharmacovigilance. Elle a envoyé un rapport de la Commission française d'autorisation de mise sur le marché. Cette démarche est en pratique très rare, en matière d'effets indésirables.

Il s'agit de la firme française Crinex.

Nous remercions l'ensemble de ces firmes qui montrent l'exemple à suivre.